



Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 6
Votes pour : 31
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation
10/12/2025

Date de publication
18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 123-2025

Objet : Enfance-jeunesse - ALSH Etueffont - demande de subventions

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant,

- l'opération de travaux du périscolaire d'Etueffont,

Monsieur le Président informe les membres du conseil que l'opération de travaux propre au nouvel accueil de loisirs sans hébergement d'Etueffont peut faire l'objet d'aides publiques, il convient donc de solliciter les subventions correspondantes. Il rappelle que le montant de l'opération s'élève à 2 526 894,49 € HT soit 3 014 273,39 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de travaux du périscolaire d'Etueffont pour un montant de 2 526 894,49 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant €HT	Détail	Montant €HT	Taux
Montant de l'opération	2 526 894,49 € HT	DETR2026	150 000,00 €	5,94%
		DSIL	150 000,00 €	5,94%
		CAF	270 000,00 €	10,69%
		FONDS VERT	800 000,00 €	31,66%
		FEDER	210 000,00 €	8,31%
		Conseil Départemental	70 000,00 €	2,77%
		Fonds propres	876 894,49 €	34,70%
TOTAL	2 526 894,49 € HT	TOTAL	2 526 894,49 €	100%

SOLLICITE une aide financière au titre de la DETR, pour un montant de 150 000 €,

SOLLICITE une aide financière au titre de la DSIL, pour un montant de 150 000 €,

SOLLICITE une aide financière auprès de la CAF pour la réalisation des travaux, pour un montant de 270 000 €,

SOLLICITE une aide financière au titre du FONDS VERT, pour un montant de 800 000 €,

SOLLICITE une aide financière au titre du FEDER, pour un montant de 210 000 €,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 70 000 €,

PRECISE que l'opération de travaux débutera au printemps 2026,

CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

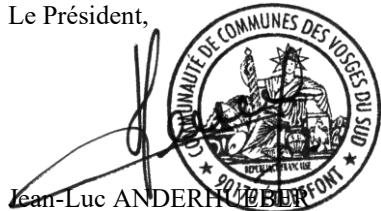
ID : 090-200069060-20251216-123_2025-DE

Berger
Levraud

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Christian CANAL